

# Vers un terril TOURISTIQUE ?

▶ Herstal vote l'autorisation de vendre le schiste du terril... pour préserver le site !

▶ Le 1<sup>er</sup> avril 1999, cet effondrement partiel (mais conséquent), n'était pas passé inaperçu à Herstal. Le terril de la Petite Bacnure s'était en effet réveillé. Alors que la nature reprenait ses droits depuis de nombreuses années, sur ce paisible monticule, un mauvais poisson d'avril avait réveillé tout un quartier (photo ci-contre). Certains habitants furent évacués pour un bon bout de temps.

Aujourd'hui, près de 15 ans après cet incident, le dossier de la Petite Bacnure n'est pas clôturé, que du contraire. Bien que la sécurisation des lieux ait été orchestrée par la commune de Herstal, le conseil communal a été amené, ce jeudi soir, à se prononcer sur la possibilité de vendre le schiste que contient le terril. L'inquiétude était de mise puisque d'aucuns craignent dès lors la destruction du site. Le bourgmestre Frédéric Daerden s'est voulu rassurant.

C'est dans un jugement du 12 juillet 2006 qu'il faut trouver la source de la polémique. À l'époque en effet, la Justice avait

attribué l'effondrement du terril à des écoulements dus au mauvais entretien d'un bassin d'orage installé au pied du terril.

Et puisque les utilisateurs du bassin étaient la Ville mais aussi les 2 sociétés propriétaires du terril (l'une d'elle n'existe plus), ces 3 utilisateurs furent condamnés à indemniser un riverain et à effectuer les travaux de sécurisation... seule la Ville fut capable d'honorer le contrat et, désormais, elle veut son argent !

**MAIS POURQUOI ENVISAGER** la vente du schiste ? Face aux inquiétudes des riverains et de l'opposition politique, le secrétaire communal précise : "À aucun moment il n'y a confusion

entre autorisation de vente et autorisation d'exploiter". Lisons entre les lignes : la procédure viserait donc à évaluer les biens afin de se payer en acquérant le schiste et, par conséquent, le terril. Quid du schiste ? Il reste là bien sûr mais, comme le constate le mayer, "c'est un endroit qui a une caractéristique environnementale et sociale... peu utilisé".

Clairement, la volonté, in fine, est que ce terril joue un rôle différent à Herstal. "Pourquoi pas touristique ?", s'interroge le bourgmestre... Affaire à suivre.

M.B.



▶ Le terril s'était effondré en 1999... durant plusieurs années, le site est resté dévasté. © DEVOGHEL

## Ne vendez pas, ne rasez pas !

**HERSTAL** Dans le public ce jeudi, les oreilles étaient attentives lorsque les conseillers ont abordé le dossier de la Petite Bacnure. Là où le MR se soucie du symbole que représente le terril tout comme du fait "qu'il s'agit d'un des rares espaces verts de la commune" et que EPH réaffirme sa volonté de conserver le terril "tel quel", le collectif de Sauvegarde des terrils herstaliens était également présent... Pour ses membres, il est incompréhensible de vouloir, aujourd'hui, vendre le schiste et, dès lors, exploiter le terril à nouveau. Leur souhait est clair : "le classement des terrils en zone naturelle". Selon le collectif toujours, s'il est "de bonne gestion que la Ville veuille récupérer des sommes qui lui sont dues [...] On pourrait se féliciter si la démarche de la Ville était d'acquérir le terril pour en faire un espace public. Toutefois, on ne peut comprendre et admettre que cette récupération aboutisse à l'arasement de nos terrils". Quelle que soit l'issue de la démarche entamée par la ville, les riverains resteront donc attentifs à la préservation du site, en l'état.

M.B.